



mémo tri

(à conserver)



Pour recycler, il faut trier ! BAC DÉCHETS RECYCLABLES

Déposez
"EN VRAC"
- pas dans un sac -



Bien vidés - Inutile de laver

Les emballages métalliques (acier - aluminium)



Avec les bouchons

Les bouteilles • bidons • flacons en plastique



Bien vidés - Inutile de laver

Les cartons • cartonnets • briques alimentaires



Sans film plastique

Les papiers • journaux • magazines • prospectus



CONTENEUR À VERRE



Les pots, bocaux et bouteilles en verre

Vous pouvez laisser les bouchons

Un doute ? Mettez dans le bac de déchets résiduels (non recyclables).
Une question ?

N°Vert 0 800 800 674

Appel gratuit depuis un poste fixe.



Points d'apports volontaires au
centre-ville de Besançon !



COMPOSTEUR

Si vous en avez la possibilité,
pensez à composter les
matières organiques :
épluchures, marc de café, coquilles
d'oeufs, papiers essuie tout,
déchets de jardin...

Pour plus de renseignements, contactez le Sybert (voir au verso).
Bon de commande pour un composteur : à l'accueil des mairies.

DÉCHETTERIE

Pour les encombrants
et autres déchets
spéciaux, amenez les à la
déchetterie (voir au verso).



mémo déchetteries



Gérées par le Sybert*

Tél. 03 81 21 15 60 - www.grandbesancon.fr (rubrique Sybert)
* Syndicat de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets

Plan de situation



- Six déchetteries à votre service dans le Grand Besançon (toutes les déchetteries du Sybert sont accessibles aux habitants de l'agglomération).
- Accueil par un gardien.
- Apports gratuits pour les particuliers. Apports payants pour les professionnels (volumes limités et uniquement les déchets assimilables aux déchets ménagers).
- Déchetteries équipées de «Ressourceries»: vous pouvez y déposer du matériel destiné au réemploi pour d'autres personnes (réparation possible). Demander au gardien où le déposer.
- Heures d'ouverture : contacter le Sybert.

Principaux déchets acceptés

	Bois		Gravats
	Cartons (gros cartons)		Huile de friture
	Cartouches d'encre		Huile de vidange
	Déchets encombrants (matelas, mobilier,...)		Lampes basse consommation, néons... Privilégier le retour au fournisseur.
	Déchets dangereux des ménages (peintures, solvants, produits chimiques, produits phytosanitaires...)		Objets en bon état (jouets, électroménager, vaisselle, vêtements, chaussures...)
	Déchets d'équipements électriques et électroniques Privilégier le retour au fournisseur. (fers à repasser, sèche cheveux, ordinateurs, téléphones portables...)		Piles, accumulateurs, batteries Privilégier le retour au fournisseur.
	Déchets verts		Pneumatiques Privilégier le retour au fournisseur.
	Ferraille		Verre ménager
			Autres déchets Demander conseil au gardien.

NB : Tous les déchets suivent des filières de traitement adaptées : recyclage, compostage, traitement spécifique dans le respect de l'environnement.

NE PAS OUBLIER...

LE RETOUR AU FOURNISSEUR POUR :

- **lampes basse consommation, batteries, pneumatiques, électroménager, matériels électriques et électroniques usagés, :**

Lors de l'achat d'un nouvel équipement, votre ancien matériel est repris par le fournisseur (traitement et recyclage compris dans le prix avec l'éco-participation).

- **piles** : à déposer dans les points dépôts des magasins et grandes surfaces.
- **médicaments périmés ou non utilisés** : à déposer chez votre pharmacien.

TEXTILES :

- donner à la famille, aux associations caritatives, aux bourses aux vêtements...
- déposer en déchetterie ou dans les conteneurs spécifiques (réseau de conteneurs en cours de constitution dans l'agglomération).

STOP PUB :

- à apposer sur votre boîte aux lettres.
- disponible à l'accueil des mairies.



LE TRI, C'EST MA NATURE !



Syndicat mixte de Besançon et de sa Région pour le traitement des déchets



Direction Régionale Franche-Comté



ECO EMBALLAGES

www.grandbesancon.fr